

Paris, le 10 OCT. 2017

À l'attention de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Objet : proposition d'aide au transfert volontaire vers l'Etat membre responsable de votre demande d'asile

Madame, Monsieur,

Le préfet de police de Paris vous a notifié une décision de remise aux autorités responsables de l'examen de votre demande d'asile, conformément au règlement Dublin.

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) vous recevra pour vous informer de l'aide au transfert que l'Etat français a la possibilité de mettre en œuvre.

Afin de vous préciser les modalités de cette prise en charge, rendez-vous dans les locaux de l'OFII où un agent vous recevra au :

92 boulevard Ney

Salle OFII, au 1^{er} étage

75018 Paris

Métro Porte de Clignancourt

Le 16/10/2017 à 8h35

Je vous informe qu'une absence de présentation à ce rendez-vous sera considérée comme un refus de cette proposition et que votre décision sera transmise à la préfecture de Police pour réexamen de votre prise en charge.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.